



Fondation Rurale
de Wallonie

CLDR d'Ath

Réunion du 07 novembre 2023

Liste de présence en annexe.

1. Approbation des comptes-rendus du 10 octobre et 17 octobre 2023

Les PV sont approuvés.

2. Travail sur le contenu des projets

Un dossier récapitulatif est distribué en séance (voir annexe). Il reprend les descriptions, justification et budget (si nécessaire) des projets. La présentation de chacune des fiches est suivie d'un débat. Il en ressort le tableau suivant:

Fiches-projet en lot 1 (0-3 ans)

AMÉNAGER LES ABORDS D'ÉCOLES DES VILLAGES

Remarques de la CLDR

- Que signifie honoraire 10% ?

Il s'agit d'un tarif fixe pour l'auteur de programme peu importe le montant du projet. Ceci est un budget à prévoir dans le coût global de réalisation. Il est compté large.

AMÉNAGER ET RÉNOVER DES ESPACES DE CONVIVIALITÉ DANS LES VILLAGES

Remarques de la CLDR

- Concernant la proposition "Réaménagement de parkings" à Mainvault, qu'est-il prévu?

Le projet prévoit de revoir le stationnement sur la place de Mainvault, lequel est sous-utilisé. Il est proposé de diminuer l'emprise du parking pour développer une zone de convivialité de type "Forum". L'exemple de l'utilisation cet été de la zone par la Maison Culturelle a été cité en exemple.

AMÉNAGER LE RÉSEAU DE SENTIERS DE LA COMMUNE

La FRW présente le résultat du groupe de travail "sentiers", installé depuis juillet 2023.

Depuis cette date, le groupe travaille sur un inventaire des sentiers via la plateforme: <https://sentiers-ath.gogocarto.fr/>

Le but est de terminer cet inventaire pour le mois d'avril 2024.

Le 30 octobre dernier, le groupe de travail s'est réuni afin de travailler sur les tronçons à aménager dans la commune. Il en ressort 22 propositions.

On distingue deux types de propositions:

- Des liaisons utiles, lesquelles permettent de rejoindre les pôles d'attraction (école, commerces, places, transports en commun, etc.)
- Des liaisons touristiques, lesquelles permettent essentiellement de promouvoir des activités de type balade.

Et deux types d'aménagement:

- Sur des tronçons existants, ce qui est préconisé par la commune.



- Sur des tronçons inexistants et donc à créer.

En séance, il est demandé à la CLDR si le projet doit se tourner sur l'aspect utile, touristique ou les deux. La CLDR préconise l'aspect utile et recommande de travailler sur le réseau actuel.

Remarques de la CLDR

- C'est intéressant d'avoir un réseau de sentiers, mais qu'en sera-t-il de son entretien?

De manière générale, tout un chacun peut prévenir le service des espaces verts d'Ath pour demander un entretien ou signaler un problème sur le réseau de sentiers (tél. : 068/68.12.40).

L'idée du groupe de travail est également de se pencher sur l'aide que le citoyen peut apporter à la commune dans la gestion des sentiers. Conscient qu'il n'est pas possible pour les ouvriers communaux d'entretenir immédiatement tous les sentiers, l'idée est de travailler avec les communes sur ce que le citoyen peut ou ne peut pas faire pour aider dans l'entretien des sentiers. Une idée poursuivie serait de mettre en place un réseau d'ambassadeurs des sentiers.

- Quel sera l'impact de ce réseau d'ambassadeurs?

L'idée est de mettre en place un groupe qui puisse intervenir, mais également faire remonter les problèmes à la commune.

- Dans quelles mesures les problèmes remontés à la commune seront-ils traités plus rapidement?

Le but est de permettre d'avoir un groupe ressource. Quant à la rapidité de résolution des problèmes remontés, la commune fera au mieux selon l'urgence et les priorités d'interventions.

- A minima, il serait intéressant pour les citoyens d'obtenir une réponse lorsqu'ils indiquent un problème.
- Concernant l'aménagement des sentiers, l'ICeDD rencontre des problèmes pour budgétiser la fiche, car il manque des informations sur les tronçons identifiés (largeur, type de problème sur l'ensemble ou en partie ? , etc.). Il est donc proposé de retourner vers le groupe de travail afin d'obtenir des photos et des précisions sur les aménagements souhaités.

Au vu de la discussion, l'ICeDD propose de rajouter une fiche en lot 2 ou en lot 3 sur l'entretien et création de sentiers. La CLDR accepte cette proposition.

Fiches-projet en lot 2 (4-6 ans)

RÉALISER DES AMÉNAGEMENTS DE LOISIRS ET DE BIODIVERSITÉ SUR LE SITE DES CARRIÈRES DE MAFFLE

Remarques de la CLDR

- Est-ce qu'il serait possible d'avoir un plan des zones délimitées pour le type d'utilisation?

Un plan des carrières se trouve dans la fiche, délimitant les sentiers, indiquant la superficie, ce qu'on y trouve, etc.

- Il existait autrefois un comité d'accompagnement des carrières de Maffle, est-ce qu'il a été contacté?

Les membres ont été consultés. L'idée sera de relancer ce comité d'accompagnement avec l'activation de cette fiche. Depuis l'installation de ce comité, quelques actions ont été mises en place, par exemple, la création d'une roselière.

- Les possibilités autour du site sont multiples. Quid du budget?

Des subsides peuvent être obtenus grâce aux subsides du Développement Rural, mais dépendront du type d'aménagement et de la finalité de la fiche-projet.

- La question de l'entretien se doit d'être abordée au moment de l'activation de la fiche. Autrefois, il y avait deux ouvriers communaux qui étaient mis à disposition pour l'entretien de la carrière. De même, la présence de nombreux peupliers devra être abordée car ils seraient nuisibles pour la biodiversité du site.

Fiches-projet en lot 3 (7-10 ans)

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ANCIENS MÉTIERS DANS LES VILLAGES

Remarques de la CLDR

- Quel est le lien d'Ath avec le lin?

Au-delà de la simple culture, la commune a un passé historique avec le lin : en témoigne, par exemple, la rue "Marché au lin". Le lien historique porte essentiellement sur les toiles réalisées dans les manufactures athoises.

- Pour la thématique du lin, la commune pourrait s'inspirer des entreprises courtraisiennes (Musée du Lin de Courtrai).

DÉVELOPPER LES RELATIONS ENTRE LES CENTRES DE FORMATION ET LES ENTREPRISES

Remarques de la CLDR

- Le volet "création de formations spécifiques aux métiers anciens dans les écoles" est à oublier. En effet, la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de travailler via des pôles de formation. Ainsi, si une école ouvre une option "réparation vélo" dans une commune, les communes voisines ne pourront plus en ouvrir. Dans cette idée, la FWB a déjà défini une série de pôles territoriaux pour la formation. L'idée est de centraliser les formations dans certaines communes. La CLDR et la commune n'auront donc pas de prise sur la création de nouvelles options dans les écoles d'Ath.

IMPLIQUER DAVANTAGE LE CITOYEN DANS LA GESTION COMMUNALE

Remarques de la CLDR

- Quels projets peuvent être financés par un budget participatif?

Lorsqu'un budget participatif est mis en place dans une commune disposant d'un PCDR et faisant appel aux subsides de la Région wallonne, les projets lauréats doivent répondre à la stratégie du PCDR. De manière générale, la stratégie touche à toutes les thématiques du cadre de vie. Ainsi, toutes sortes de projets peuvent voir le jour, par exemple:

- Création d'espaces de convivialité (ex. à Beloeil, installation d'une table PMR);
- Projets en faveur de la biodiversité (création de mares, plantations, autres);
- Projets pour les publics défavorisés (ex. à Antoing, création de frigos solidaires);
- Comment fonctionne la participation dans un budget participatif?

On distingue deux types de projets déposés. S'ils sont déposés par une ASBL, celle-ci peut également porter le projet. Par contre si c'est un collectif, le porteur du projet est obligatoirement la commune.

Pour la réalisation des projets, cela dépend de la volonté communale d'impliquer ou non le citoyen dans les projets sélectionnés.

- Autrefois, la commune avait lancé un Agenda 21 dont la réflexion portait également sur le développement durable. Est-ce encore d'actualité?

L'Agenda 21 a été remplacé par le PAEDC et la CLDR. Dans les deux cas, des commissions citoyennes existent et accompagnent les projets.

- Parmi les appels à projets faisant appel à la participation citoyenne, il y a "BiodiverCité", un subside annuel pour le renforcement de la Biodiversité à Ath. Des réunions ont déjà eu lieu, mais le caractère participatif pourrait être renforcé.

C'est l'idée émise par le groupe de travail Nature, lequel sera installé en 2024 et ouvert aux associations naturalistes.

DÉVELOPPER DES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Remarques de la CLDR

- Le comité de jeunes de Villers-Notre-Dame souhaite créer le géant d'eul champêtre, ne serait-il pas possible de les aider?

Il existe un appel à projets annuel de la Fondation Roi Baudouin qui peut aider à la réalisation de tels projets: "Vis mon village": <https://kbs-frb.be/fr/vis-mon-village> (5.000€ maximum). L'appel à projets est à destination des ASBL, mais également des collectifs, comité de quartier, etc.

SOLUTIONNER LES PROBLÈMES DE MOBILITÉ DANS LES VILLAGES AUTOUR DU PARC D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE GHISLENGHIEN

Remarques de la CLDR

- Il est nécessaire d'ajouter Gibecq dans les villages impactés et de travailler sur des aménagements pour diminuer la vitesse et favoriser la visibilité des automobilistes des voiries secondaires.
- Le carrefour entre la chaussée du Grammont et la N7 nécessiterait l'installation de feux intelligents.

La problématique de ces feux est que la Région wallonne n'a pas les moyens de les entretenir (réglages réguliers, calibrages, etc.).

- Est-ce que les voiries du PAE sont communales?

Oui.

- L'aménagement des routes du PAE est à revoir.

Un accord avec IDeTA pour un cofinancement est en cours pour revoir l'aménagement de la voirie.

- La traversée de Ghislenghien par des poids lourds devrait être interdite. Des portiques ont été installés, mais, suite à un accident (?), ils n'ont plus d'efficacité. Le transit par Ghislenghien pourrait pourtant être facilement évité. Si le revêtement de la voirie était de qualité, les poids lourds éviteraient la traversée du village. Une réflexion globale doit être menée sur ce lieu et sur l'état général des routes.

METTRE EN VALEUR LE MONT DE MAINVAULT

Remarques de la CLDR

- Du fait que la rue du Calvaire est à double sens, les automobilistes prennent la route pour un circuit automobile et roulent à des vitesses excessives. De même, les cyclistes surgissent rapidement des sentiers. Il serait intéressant de réfléchir à une solution pour cet endroit car il y a de nombreux promeneurs et cyclistes sur le site. L'idée d'un panneau intelligent "Attention cyclistes" pourrait être envisagée.
- Concernant la rénovation de la maison en haut du chemin du Haut Mont, le point peut être retiré de la fiche-projet car la maison vient d'être rachetée.
- On signale la présence d'une caravane dans un état insalubre dans laquelle vivraient des migrants. Est-ce que la commune pourrait aller vérifier.

AMÉNAGER UN RAVEL ENTRE ATH ET GHISLENGHIEN LE LONG DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER

Aucune remarque n'a été formulée.

METTRE EN OEUVRE UN RÉSEAU CYCLABLE FONCTIONNEL SUR L'ENTITÉ

Remarques de la CLDR

- Le budget de cette fiche semble élevé.

Le réseau vélo compte de nombreux kilomètres. Cela peut vite faire grimper la facture. Le subsidie peut heureusement être demandé plusieurs fois.

- Est-ce que le projet prévoit également la création de "Rues Cyclables" (rues dans lesquelles le cycliste est prioritaire sur la voiture)?

Cela peut être le cas, il est rappelé toutefois que pour créer une rue cyclable il est nécessaire de justifier le nombre de cyclistes qui empruntent le tronçon. L'objectif d'une rue cyclable est de renforcer un usage existant plutôt que de le créer.

RÉNOVER LA SALLE DE MUSIQUE D'HOUTAING

Remarques de la CLDR

- Est-ce que la toiture est bon état et isolée?

Un état des lieux complet sera effectué au moment de l'activation de la fiche. Concernant l'isolation, il faudra bien prendre en compte le gain "Coût/Réduction émission de CO2" dans le temps afin de jauger la pertinence de l'isolation du site.

- L'accès aux sanitaires pour les PMR n'est pas possible actuellement, il faudra prévoir une rampe?

De manière générale, les fiches-projets intègrent toujours la dimension d'accessibilité des PMR.

ÉTENDRE LE NOMBRE DE DISTRIBUTEURS DE PRODUITS LOCAUX SUR L'ENTITÉ

Remarques de la CLDR

Aucune remarque n'a été formulée.

3. Priorisation des projets

Les 30 fiches-projets du PCDR ont été présentées et travaillées avec la CLDR. La priorisation finale est donc revue.

Questions et remarques:

- Un constat a été émis: la salle d'Houtaing et la salle du Patronage de Moulbaix sont placées en lot 3. La crainte de la CLDR est que d'ici à ce que les fiches soient activées, l'état des bâtiments se dégrade et que les interventions communales soient limitées dans l'attente des subsides. Etant donné que le lot 2 n'est composé que de peu de fiches coûteuses, ne serait-il pas possible de faire remonter ces fiches ou au moins l'une d'entre elles?

L'ICeDD indique que cela est effectivement possible. La discussion sera menée avec la Ville sur ce point.

- Au vu des discussions, est-ce que l'ensemble des projets seront réalisés?

Le but est de réaliser un maximum de projets qui figurent dans le PCDR. L'ambition initiale est bien entendu de tous les réaliser, mais il est possible qu'au cours des 10 ans de vie d'un PCDR, certains projets ne voient pas le jour faute d'opportunités ou à cause de l'actualité du moment. De manière générale, les PCDR voient environ 70 à 80% de leurs fiches-projets réalisées au terme des 10 ans.

*[NDLR: On distingue deux types de projets dans un PCDR: les projets subventionnés via le développement rural et les autres. Les fiches potentielles du PCDR d'Ath qui pourraient **prétendre** à un subside du développement rural sont:*

1. La chapelle du Bois Hellin ;
2. La Forge d'Ostiches ;
3. Le réseau de sentiers ;
4. Les aménagements d'espaces de convivialité ;
5. Les abords d'école (en partie) ;
6. Les carrières de Maffle ;
7. La Salle du Patronage à Moulbaix ;
8. La Salle de Musique d'Houtaing
9. Le réseau « vélo »
10. La création de logements tremplins
11. Les distributeurs de produits locaux

12. Le RAVeL entre Ath et Ghislenghien

La négociation d'une subvention du développement rural se fait généralement 1 fois par an (en septembre ou en mars). Certains projets qui figurent dans la liste des projets potentiels subventionnés par le développement rural pourraient être réalisés par d'autres voies de financement selon les opportunités et l'actualité (appels à projets, etc.).

Quant à la priorisation, le timing proposé par la CLDR en 3 lots peut être sujet à des changements en cours de mise en vie du PCDR pour différentes raisons: opportunité, urgence et autres.

Les projets qui ne sont pas finançables en développement rural seront réalisés par d'autres voies de financement: participation citoyenne, fonds propres communaux, appels à projets, subsides, etc.]

4. Critères de priorisation pour la première fiche-projet

En séance, la FRW rappelle les critères que la CLDR avait choisis en sa séance du 07 mars dernier:

- **Coût**
- **Urgence et besoins**
- **Porteur(s) du projet**
- **Implication des services techniques de la Ville**
- **Subside possible par le Développement Rural**
- **Public(s) cible(s)**
- **Lien avec la stratégie du PCDR**
- **Maintenance et durabilité**
- **Etat des lieux de l'offre actuelle**
- **Autres pistes de subsides**

Sur base de ces critères, la CLDR déterminera quelle sera la première fiche-projet du PCDR à activer une fois celui-ci validé par le Gouvernement wallon. A ces critères, la CLDR souhaite ajouter celui de la "**propriété**".

Les projets du lot 1 concernés, car bénéficiant d'un subside potentiel du Développement Rural, sont:

- Rénover la forge d'Ostiches
- Aménager des petits espaces de convivialité
- Aménager les abords d'écoles
- Rénover la chapelle du Bois Hellin en Maison de village
- Aménager le réseau de sentiers

Lors de la prochaine réunion de la CLDR, les projets seront évalués sur base de ces critères.

5. Prochaine étape

NOVEMBRE-DECEMBRE	L'ensemble des fiches-projets sera soumis à l'avis des membres de la CLDR via une plateforme informatique.
DECEMBRE	Prochaine réunion de la CLDR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Elodie NISE, Nathalie REMY et Robin PENAY
Agents de développement